

LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2016

Etaient présents : Mrs VALANCE J, COURTOIS J.C, DESCHAMPS S, S. GERARD, J.DEMANGEON, S. DIEUDONNE, Mmes JOUSSE A, PHILIPPE C, AUBERT C, WAECHTER L, F. MICHEL.

Excusés : P.MAUCHAMP.

Absents : L.LALEVEE, D.DEMANGE.

Secrétaire de séance : L. WAECHTER.

Fixation des taux de fiscalité locales 2016.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1% le taux des taxes locales (sauf la C.F.E.), en raison d'un taux de subvention en forte diminution dû à un effort fiscal très bas de la commune.

Taxe d'Habitation : 15,59 %

Taxe Foncière Bâti : 6,39 %

Taxe Foncière Non Bâti : 16,68 %

C.F.E. : 14,22%

Contribution Syndicale 2016- SMIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la contribution Syndicale 2016 pour le Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Vosges, soit la somme de 359.12 €.

Contribution Syndicale 2015- Syndicat du RPI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la contribution Syndicale 2016 pour le Syndicat De Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal, soit la somme de 80 000 €.

Contribution Syndicale 2016- Biens Indivis Saint-Jacques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la contribution Syndicale 2016 pour les Biens Indivis de Saint-Jacques, soit la somme de 5 000 €.

Contribution Syndicale 2016- SDANC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la contribution Syndicale 2016 pour le Syndicat Départemental d'Assainissement non Collectif, soit la somme de 70 €.

Subvention au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 4 000 € au C.C.A.S. de la Chapelle-devant-Bruyères pour l'année 2016.

Subvention au Budget Annexe « les Anémones »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 2 000 € au Budget Annexe « Les Anémones pour l'année 2016.

Contribution Syndicale 2016- SIVOSS de Bruyères.

Le Conseil Municipal décide de faire recouvrer par les services fiscaux la contribution 2016 d'un montant de 3 074,62 €, correspondant à la participation budgétaire du SIVOSS DE Bruyères.

Dissolution du Syndicat Intercommunal à vocation unique de télévision de la région de Saint-Dié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la dissolution du SIVU TV.

Subvention 2016 aux Associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2016 aux Associations suivantes :

Bibliothèque de Biffontaine : « Au cœur des livres » : 250 €

A.D.M.R. Corcieux : 150 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Corcieux : 100 €

Club « Les Bruyères » : 150 €

Association Bruyères Athlétisme : 40 € (5 € par enfant)

Bruyères Badminton : 30 €

Souvenir Français : 50 €

ASEMC : 100 €

Club Vosgien : 50 €

Stade Municipal Bruyères : 30 €

Judo Club Bruyères : 40 €

Espérance de Bruyères : 35 €

Pour les clubs sportifs, la participation est de 5 €/personne avec un minimum de 30 €.

Budget Commune 2016.

Le Budget Primitif 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 727 421.41 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 489 200.00 €

Budget Forêt 2016.

Le Budget Primitif 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 138 024.15 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 27 262.81 €

Budget assainissement « Les Anémones » 2016.

Le Budget Primitif 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 7 011.17 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 2 000.33 €

Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges des communes de BEAUFREMONT, HARMONVILLE et FRAPELLE.

Demande d'adhésion au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'adhésion au SDANC de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt.

Concession de source en forêt communale.

Captage EARL COLIMONT OUEST-parcelle 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour le renouvellement de la concession de source au profit de EARL COLIMONT OUEST en forêt communale, pour une durée de neuf années.

L'acte administratif sera établi par la commune.

Concession de canalisation d'eau potable en forêt communale.

Renouvellement Gilbert DIEUDONNE- parcelle 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour le renouvellement de la concession de canalisation d'eau potable au profit de Gilbert

DIEUDONNE en forêt communale, pour une durée de neuf années.

L'acte administratif sera établi par la commune.

Informations.

Droits de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

Le Golé (bâti).

A Tiremont (bâti).

A La Chaume-Devant Le Cours- (non bâti).

Modification arrêt de bus.

Considérant que l'arrêt de bus situé devant la société Toiltech est jugé trop dangereux pour les enfants, et en accord avec le Conseil Départemental des Vosges, celui-ci est transféré sur le parking des étangs RD 60.

Demande de salle de réunion.

Le Club « Les Bruyères » sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention de la salle de classe à Yvoux pour leurs diverses activités.

Parcelle le Champ du Culet.

Le Conseil Municipal refuse la proposition de Madame LABAYS concernant l'achat du terrain lieu-dit Le Champ du Culet.

Vu pour être affiché le 27 avril 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 27 avril 2016

Le Maire,
